



Ville de Wissous

## **Mairie de Wissous**

**Place de la libération  
CS 26502  
91321 Wissous Cedex  
Tél. : 01.64.47.27.27**

# **Cahier des clauses particulières**

## ***Recherche d'un exploitant pour l'espace restauration de Wissous Plage 2024***

**Date limite de réception des propositions :**

**Vendredi 19 avril 2024 à 17h00**

# **SOMMAIRE**

Article 1 <sup>er</sup> – Identification de la personne organisant la consultation -----	3
Article 2 – Objet et contexte de la consultation -----	3
Article 3 – Caractéristiques de la consultation -----	4
Article 4 – Transmission des candidatures -----	4
Article 5 – Critères d'analyse des propositions -----	5
Article 6 – Sélection du candidat retenu et signature de la convention -----	6
Article 7 – Abandon de la procédure -----	6
Article 8 – Renseignements techniques -----	6

***Le présent document présente le déroulement de la procédure et notamment les modalités de sélection des candidatures.***

***Les candidats sont invités à le lire attentivement et dans son intégralité.***

## ***Article 1<sup>er</sup> – Identification de la personne organisant la consultation***

---

### **Pouvoir adjudicateur**

Mairie de Wissous  
Place de la libération  
CS 26502  
91321 Wissous Cedex  
Tél. : 01.64.47.27.27  
Fax : 01.69.20.19.14

## ***Article 2 – Objet et contexte de la consultation***

---

Attribution d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de l'activité « à consommer sur place 1<sup>ère</sup> catégorie » et à la petite licence « restaurant ».

La durée de la mise à disposition pour l'ouverture officielle du site sera effective du **samedi 29 juin 2024 au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024** inclus – Durée impérative et non modifiable.

En conséquence, le bénéficiaire prendra les dispositions nécessaires pour que son espace de restauration soit opérationnel dès le jeudi 27 juin (montage possible à partir du 25 juin 2024) et que celui-ci soit rapidement démonté à la fin de la manifestation (au plus tard le 3 septembre minuit).

La restauration en elle-même comprend en semaine le midi de la restauration rapide (salades, saucisses et merguez, frites, croquemonsieurs, glaces...), et les samedis soir un menu à thème (joindre le planning des soirées) composé d'un plat et d'une animation (tel que paëlla, couscous, poulet basquaise...). A l'initiative du restaurateur une soirée à thème supplémentaire sera possible pour le 13 juillet 2024 (exceptionnellement l'horaire de fermeture sera étendu jusqu'à 24h00).

Les horaires d'ouverture de la buvette seront :

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Dimanche : de 11h30 à 20h30 ;

Vendredi et Samedi de 11h30 à 24h00 tout comme le 13 juillet 2024.

**La fin de prise des commandes devra se faire 30 minutes avant les fermetures.**

Cette exploitation est accordée sous réserve d'un paiement d'une redevance fixée dans la convention.

L'exploitant sera en charge de faire maintenir l'ordre lors des soirées les vendredis et samedis soir de 19h30 à 24h00 en plus des agents de sécurité missionnés par la municipalité qui seront sur place.

### **Article 3 – Caractéristiques de la consultation**

---

La présente consultation vise à attribuer de façon transparente la convention temporaire d'occupation du domaine public.

La procédure respecte le principe d'égalité de traitement des candidats.

Il est précisé que la présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une convention de délégation de service public. Il n'est donc pas fait application du code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ni des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

#### **Pièces constitutives de l'offre :**

- Le CCP et ces annexes
- Le mémoire technique et ces annexes
- La convention d'occupation temporaire du domaine public

### **Article 4 – Transmission des candidatures**

---

Chaque candidat aura à produire un dossier complet (**avec obligatoirement un support de stockage amovible du type clé USB ou CD rom**) comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complétée, datée, signée avec le cachet de l'entreprise ;
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour complétée, signée ;
- Le présent cahier des charges particulières signé en dernière page par le candidat ou son représentant ;
- Toutes attestations prouvant la formation et l'expérience du candidat en matière de restauration ;
- Licence du groupe 2 ou licence IV concernant le débit de boisson ;
- Le mémoire par lequel le candidat présente, en un maximum de 5 pages :
  - Un historique de sa société ;
  - Son projet de restauration ;
  - La carte qu'il propose pour la restauration rapide (avec ses tarifs) ;
  - Les moyens de paiement acceptés ;
  - Les moyens techniques mis en place pour cette mission (matériels en précisant leur puissance électrique, fournisseurs, personnels ....).
- Le descriptif détaillé de l'organisation et le déroulement des soirées à thème ;
- Photocopie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers (extrait Kbis **de moins de 3 mois**) ;
- Photocopie des contrats de travail des employés sur site ;

- Un RIB au nom de votre société.

### **Entretien**

Un entretien avec Mme DIANA Caroline chargée des festivités et de la vie associative sera **vivement conseillé** afin que chaque candidat puisse échanger avec la ville pour mieux appréhender sa demande.

A cette fin, les candidats devront s'adresser à Mme DIANA Caroline au : 06.15.40.49.77 pour prendre rendez-vous au plus tard **semaine 14**.

### **Les dossiers de candidatures pourront être déposés soit :**

- ♦ En version papier en un exemplaire signé au plus tard le **19 avril 2024 à 17h00** (le cachet de la Poste faisant foi) avec **obligatoirement** un support de stockage amovible (du type clé USB ou CD rom ...) à l'adresse suivante :

### **Mairie**

**Service marchés publics**

**Place de la Libération**

**CS 26502**

**91321 WISSOUS Cedex**

**« Réponse à appel à projet pour convention d'occupation temporaire du domaine public pour une activité commerciale de restauration - NE PAS OUVRIR AVANT 19 avril 2024 à 17h00 »**

- ♦ Par retour de mail en PDF signé au plus tard le **19 avril 2024 à 17h00** aux adresses mails suivantes :  
[achat@wisous.fr](mailto:achat@wisous.fr)  
[agayrard@wissous.fr](mailto:agayrard@wissous.fr)  
[cdiana@wissous.fr](mailto:cdiana@wissous.fr)

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

## **Article 5 – Critères d'analyse des propositions**

---

Une commission de sélection est créée composée de :

- × Monsieur le Maire
- × L' élu du secteur
- × Le service évènementiel

Les projets seront sélectionnés avec les critères suivants et notés sur un total de 100 :

- le mémoire technique **sur 50 points**
- les moyens techniques (matériels, fournisseurs, personnels ...) **sur 25 points**

- l'organisation et le détail des soirées à thème (repas, animations) **sur 25 points**

Le candidat ayant la meilleure note sur 100 sera retenu.

Les propositions inappropriées (qui apportent une réponse sans rapport avec l'offre de la ville), irrégulières (qui ne respectent pas les règles de la consultation : par exemple, pièce exigée manquante) ou inacceptables (qui ne respectent pas les règles fixées pour l'occupation) sont rejetées à l'issue de cette analyse.

### ***Article 6 – Sélection du candidat retenu et signature de la convention***

---

La ville arrête le classement et désigne le candidat avec lequel elle signe la convention.

Les candidats évincés en sont informés.

La signature de la convention par la ville ne peut intervenir qu'une semaine calendaire après cette information.

Si le candidat avec qui il est envisagé de signer la convention s'avère défaillant avant la signature, le maire peut signer avec le candidat suivant dans l'ordre du classement.

### ***Article 7 – Abandon de la procédure***

---

La ville peut décider, à tout moment jusqu'à la signature du contrat, de ne pas donner suite à la procédure. Les candidats ne peuvent pas prétendre à indemnisation ou dédommagement.

### ***Article 8 – Renseignements techniques***

---

Contactez le service événementiel

- Madame Caroline DIANA ☎ 06.15.40.49.77

**Le candidat atteste avoir pris connaissance du présent cahier des clauses particulières.**

*Nom, prénom, qualité et raison sociale :*

Fait à

Le

*Signature et cachet commercial)*